

GemellArte 2026 : appel à candidatures pour les artistes



PRÉAMBULE : LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le format 2026 et la résidence artistique

Après le succès des précédentes éditions de GemellArte entre Terni et Saint-Ouen-sur-Seine, ce partenariat culturel se poursuit, créé pour offrir des opportunités aux artistes émergents et confirmés et enrichir le patrimoine artistique et culturel des deux communautés.

Comme les années précédentes, l'organisation a choisi de miser à nouveau sur l'art urbain afin de poursuivre le dialogue avec les villes et de contribuer à leur requalification par l'art, en ouvrant une nouvelle perspective de développement fondée sur la durabilité.

Comme le veut la tradition, GemellArte proposera deux résidences artistiques croisées : un artiste italien sera accueilli à Saint-Ouen-sur-Seine et un artiste français sera accueilli à Terni, à l'issue d'une sélection publique ouverte aux artistes confirmés comme émergents.

LE THÈME DE L'ÉDITION 2026

Le thème proposé pour l'édition 2026 est « NO TITLE / SANS TITRE ».

L'édition 2026 sera consacrée à la liberté absolue de l'art.

Une invitation à la pleine liberté d'expression : le « sans titre » initial ne deviendra autre chose qu'au terme des projets sélectionnés.

Le choix de ne pas attribuer de titre à cette édition naît du désir de laisser les artistes s'exprimer sans contraintes, en donnant forme à leur intention la plus forte et à leur sensibilité.

Si l'art est - comme nous le croyons - un témoin de notre présent, un témoin libre, sincère et courageux, rappelons-nous que l'on aime souvent ce qui passionne les autres. Là où nous n'avons pas le courage d'aller, les artistes vont ; là où nous peinons à nous exprimer, l'art s'exprime ; là où nous ne parvenons pas à sentir, l'art ressent - puis il nous restitue tout.

C'est pourquoi, cette année, nous confions le thème aux artistes eux-mêmes.

LES INTERVENTIONS ARTISTIQUES

À Terni, le site retenu pour l'intervention artistique de GemellArte 2026 est le mur situé à droite dans le passage inférieur de Viale Borzacchini, présenté dans les photographies jointes.

À Saint-Ouen-sur-Seine, l'œuvre sera réalisée sur un mur situé à l'angle de la rue des Rosiers et de l'avenue Michelet, un emplacement stratégique sur l'axe menant au célèbre marché aux puces.

Dans les deux cas, comme à chaque édition et conformément à la nature même du street art, les œuvres devront dialoguer avec le contexte historique, culturel et urbain des villes qui les accueillent, s'intégrer pleinement à l'environnement local et interpréter sa réalité ainsi que le moment historique dans lequel elles sont réalisées.

DATES

Appel à candidatures : 5 - 30 octobre 2026

Résidences artistiques

à Saint-Ouen-sur-Seine :

résidence artistique : 10 - 20 novembre 2026

vernissage : samedi 21 novembre 2026

à Terni :

résidence artistique : 17 - 27 novembre 2026

vernissage : samedi 28 novembre 2026

L'APPEL À CANDIDATURES 2026

La participation à l'appel pour les résidences de Terni et de Saint-Ouen-sur-Seine est gratuite. L'appel est ouvert du 5 au 30 octobre 2026 et s'adresse, à titre individuel, aux artistes de street art résidant en Italie ainsi qu'aux artistes résidant en France dans la région Île-de-France. Il n'y a pas de limite d'âge.

Pour participer à la sélection, confiée aux commissions d'évaluation du pays d'accueil, les candidats doivent envoyer un portfolio au format PDF comprenant :

- une sélection de travaux ;
- une courte biographie ;
- un statement / texte de démarche artistique ;
- une proposition de projet précisant les intentions pratiques et conceptuelles de l'artiste ;
- une esquisse de l'œuvre à réaliser pendant la résidence (le projet pourra être modifié en cours de réalisation en fonction des besoins de l'artiste et des caractéristiques du mur) ;
- des liens vers d'éventuelles pages présentant ou promouvant le travail de l'artiste ;
- les coordonnées de contact (numéro de téléphone et adresse e-mail).

L'appel s'adresse aux artistes qui, à partir de leur propre recherche et de leur pratique, souhaitent réaliser une œuvre murale site-specific capable de dialoguer avec la réalité urbaine et de s'inscrire au mieux dans le contexte historique, social et culturel du lieu, conformément aux informations présentées ci-dessus. Pendant la résidence, l'artiste aura l'occasion de découvrir et d'approfondir les principaux aspects artistiques et culturels de la ville.

Parmi les candidatures reçues à l'adresse candidature@gemellarte.it dans les délais indiqués, chaque Commission retiendra trois artistes finalistes ; parmi eux sera choisi l'artiste accueilli dans la résidence correspondante. candidature@gemellarte.it

Les deux artistes sélectionnés pour les résidences seront annoncés au plus tard le 2 novembre 2026.

La résidence artistique GemellArte 2026 est prise en charge par les organisateurs, selon les critères définis dans le Règlement publié sur www.gemellarte.it. Elle comprend la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement des

artistes ainsi que des matériaux nécessaires à la réalisation de l'œuvre. Chaque artiste sélectionné recevra également une rémunération de 250 €. www.gemellarte.it

Pour chaque résidence, un seul artiste sera choisi par la Commission du pays d'accueil pour réaliser l'intervention.

** Les dates pourront subir des modifications en cas d'imprévu ou de force majeure. Toute modification sera communiquée à l'artiste suffisamment à l'avance afin de permettre la bonne réalisation de l'œuvre.*

LES MURS

À Terni, l'artiste français sélectionné dans le cadre de l'appel réalisera son œuvre sur le mur situé à droite dans le passage inférieur de Viale Borzacchini, à proximité du cimetière municipal.

Largeur estimée $\approx 13,4$ - $13,6$ m / Dimensions opérationnelles $13,50 \times 4,80$ m / Surface opérationnelle $64,8 \text{ m}^2$

Parete 1



À Saint-Ouen-sur-Seine, l'artiste italien sélectionné dans le cadre de l'appel réalisera son œuvre sur un mur situé à l'angle de la rue des Rosiers et de l'avenue Michelet, un emplacement stratégique sur l'axe menant au célèbre marché aux puces.

Les dimensions du mur sont : largeur $\approx 7,5$ m ; hauteur $\approx 4,5$ m.

Parete 1

